

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B
COMITÉ SYNDICAL DU 8 DÉCEMBRE 2021

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à neuf heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B COMPÉTENCE DISTRIBUTION se sont réunis en séance ordinaire à la Salle des Fêtes de PÉRIGNÉ, sous la présidence de Monsieur Bernard BELAUD, Président.

Date de convocation : le 1^{er} décembre 2021

Date d'affichage : le 1^{er} décembre 2021

Date de publication : le 16/12/2021.

Nombre de membres en exercice : 66
 Nombre de membres présents : 34 délégués titulaires et 8 délégués suppléants
 Nombre de votants : 34 délégués titulaires et 7 délégués suppléants

Secrétaire de séance désigné : Madame Jocelyne BERNARDIN

COLLECTIVITE	NOM et PRENOM	Présent	Absent excusé	NOM et PRENOM	Présent	Absent excusé
ALLOINAY	RENAUD Nadine		X	CHOLLET Daniel		X
ALLOINAY	MINOT Daniel	X		RAFFOUX Jean-Guy		X
ASNIERES EN POITOU	BARREAU Michel	X		MORIN Christine		X
AUBIGNE	LESLIE Michelle		X	WILKINSON Judith		X
BRIEUIL SUR CHIZE	PICARD Marylène	X		NEAU Claude		X
BRIOUX SUR BOUTONNE	HAYE Jean-Marie		X	PICORON Nadège		X
BRIOUX SUR BOUTONNE	ROYER Daniel	X		GEOFFROY Maryline		X
CAUNAY	SICAULT Jean-Claude	X		BAUDON Christian		X
CELLES-SUR-BELLE	FOUCHE Jean-Louis		X	DENIS Pascal	X	
CHEF-BOUTONNE	WATTEBLED Frédéric		X	AUBERT Christian		X
CHEF-BOUTONNE	ACE Helen		X	KOHLER Marie	X	
CHEF-BOUTONNE	TRUTEAU Pascal		X	BOURSIER Angélique		X
CHEF-BOUTONNE	MICHELET Fabrice		X	GOUJEAU Christian		X
CHÉRIGNÉ	OLIVIER Chantal	X		PASQUAY Frédéric		X
CHIZE	BARRÉ Daniel		X	GUERIN Bernard		X
CLUSSAIS LA POMMERAIE	BALLAND Jean-Michel	X		VARIN Louis		X
COUTURE D'ARGENSON	KONATE Amadou		X	BOUREAU Jean-François		X
ENSGNE	BELAUD Bernard	X		MAGNERON Alain		X
FONTENILLE	BOUFFARD Christian	X		DANIAUD Amandine		X
FONTIVILLIÉ	TIRBOIS Dimitri		X	FICHET Pierre	X	
JUILLE	FAZILLEAU Yannick		X	RICHARD Mickaël		X
LA CHAPELLE POUILLOUX	GALLE Perrine		X	MENANTEAU Denis		X
LES FOSSES	VIAUD Jonathan	X		ARCHIMBAUD Guénaëlle		X
LE VERT	POINAS Sylviane	X		MEMETEAU Christophe		X
LIMALONGES	MACHET Annette	X		DESCHAMPS Valérie		X
LIMALONGES	STOFFEL Claude		X	LEOMENT Nathalie	X	
LORIGNÉ	CORNUAUD Stéphane	X		THOREZ Bernard		X
LOUBIGNÉ	PROUST Yane		X	BALLAND Cyril		X
LOUBILLÉ	COLLET Gérard		X	POINT Jean-Luc		X
LUCHÉ-SUR-BRIOUX	VOIX Didier	X		GIRAULT David		X
LUSSEY	MARTIN Patrick		X	DURGAND François		X
MAIRE L'EVESCAULT	BARILLOT Dorick	X		MARQUET Pierrick		X
MAISONNAY	POUGNARD Philippe	X		GUERY Patrice		X
MARCILLÉ	BERNARD Eric	X		CHAUVET Jean-François		X
MELLE	COURTIN Béatrice	X		CHAUVET Christophe		X
MELLERAN	AIRVAULT Jean-Luc	X		GUIGNARD Laurent		X
MONTALEMBERT	AUDOIN Fabrice		X	PAIRAULT Stéphanie		X
MONTJEAN	BARRET Pascal	X		BERNARDIN Jeanne-Marie		X

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B
COMITÉ SYNDICAL DU 8 DÉCEMBRE 2021

PAIZAY LE CHAPT	BERTON Jacques		X	BRENET François		X
PERIGNE	POUVREAU Lise		X	GARLOPEAU Ambroise	X	
PERIGNE	MARTIN Christian	X		CAQUINEAU Évelyne		X
PERS	GUERIN Marie-Claire	X		PRIEUR Monique	X	
PLIBOU	PETIT Olivier		X	BOULET Dominique		X
SAINT ROMANS LES MELLE	PELTIER Jérôme		X	EBRARD Johan		X
SAUZE VAUSSAIS	RAGOT Nicolas		X	HAMEL Patrice	X	
SAUZE VAUSSAIS	CLISSON Philippe		X	BOUCHEREAU Isabelle		X
SAUZE VAUSSAIS	LOCHON Johnny		X	KNIGHTS Joseph		X
SECONDIGNE SUR BELLE	BERNARDIN Jocelyne	X		PRINTEMPS Jacky		X
SELIGNE	ARCHAIMBAULT Monique	X		DUPIN Romain		X
VALDELAUME	DESAIVRES Eric	X		JOLLY Jacques		X
VALDELAUME	MORNET KOHLER Maryse	X		GUILLON Jean-Luc		X
VERNOUX SUR BOUTONNE	PINEAU Max	X		ALEZEAU Christian		X
VILLEFOLLET	NIVELLE Jean-Pierre		X	GIRAUDEAU Alain		X
VILLEMMAIN	RICHARD Eric		X	MOULIN Daniel		X
VILLIERS EN BOIS	MALVAUD Gérard	X		AYRAULT Jean-Christophe		X
VILLIERS SUR CHIZE	GARNIER Jacky	X		JOLLET Sandrine		X
CAN	COULON Jean-Claude	X		BRAULT Fabrice		X
CAN	DECHAIINE Catherine	X		PIQUEREAU Francis		X
CAN	LECOINTE Alain	X		RUDEWICZ Xavier		X
CAN	MARCHESSEAU Roger	X		MOREAU Mathieu		X
CAN	MARTINS Elmano		X	SIMMONET Florent		X
CAN	MATHÉ Pascal	X		AUBINEAU Mickaël		X
CAN	POUGNARD Stéphane		X	BROSSARD Sophie		X
CAN	RIOU GOURDON Guillaume		X	BAUDOIN Daniel	X	
CAN	SALANON Jean-François		X	VERNEAU Antoine		X
CAN	VACHON Séverine		X	BERGER Dominique		X

Le procès-verbal du Comité Syndical du 14 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Madame Jocelyne BERNARDIN est désignée secrétaire de séance.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022 DU BUDGET DISTRIBUTION (2021-95)

Parmi les points marquants, on peut relever :

Fonctionnement :

- Ajustement à la hausse du remboursement des charges de fonctionnement et des charges de personnel du budget principal.
- Hausse des coûts de l'électricité et des carburants.

Section d'investissement :

Travaux de priorité 1 : 1 615 000 € HT correspondant à la capacité d'autofinancement du budget.

- Renouvellement de 1840 ml de réseau et de 40 branchements sur la commune de Brûlain (antennes de la Roche, Viron et le Grand Viron en raison de casses réseau régulières) : 310 000 € HT.
- Renouvellement de 160 ml de réseau et de 5 branchements sur la commune de Marigny - (chemin de Beauregard en raison de travaux de reprise d'assainissement par la CAN, fuites sur branchements réguliers et acier de 1960) : 30 000 € HT.
- Renouvellement de 480 ml de réseau et de 22 branchements sur la commune de Couture-d'Argenson (rue de l'Eglise et rue du Cœur du Poitou en raison de fuites régulières sur le réseau et les branchements, fonte grise de 1960) : 100 000 € HT.

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B
COMITÉ SYNDICAL DU 8 DÉCEMBRE 2021

- Renouvellement de 630 ml de réseau et de 26 branchements sur la commune de Limalonges (Dessé – rue de la Tourette et rue des Foucandes en raison de la présence de CVM, de fuites régulières sur branchements et fonte grise de 1960) : 151 000 € HT.
- Renouvellement de 1050 ml de réseau et de 33 branchements sur la commune de Villiers-sur-Chizé (Bourg – rue des Rosiers, rue du Vieux Puits et rue du Soleil Levant car l'enfouissement des réseaux et l'aménagement du bourg sont programmés, amiante ciment de 1960) : 220 000 € HT.
- Renouvellement de 1000 ml de réseau et de 5 branchements sur la commune de Saint-Romans-les-Melle (Pompairain en raison d'un réseau vétuste en PVC situé en terrains privés) : 171 000 € HT.
- Déconnexion d'un réseau parallèle sur 2700 ml, réalisation de 8 raccordements et reprise de 9 branchements sur la commune de Secondigné-sur-Belle (RD103, réseau en PVC vétuste, aménagement de voirie) : 30 000 € HT.
- Déconnexion d'un réseau parallèle sur 600 ml, réalisation de 4 raccordements et reprise de 10 branchements sur la commune de Brioux-sur-Boutonne (RD102 et RD104, réseaux en PVC vétustes, aménagement de voirie) : 33 000 € HT.
- Renouvellement de 1620 ml de réseau et de 31 branchements sur la commune de Valdelaume (Vileneuve, renouvellement et renforcement du réseau dans le cadre de la suppression du réservoir de Lugée, réseau acier avec fuites régulières) : 375 000 € HT.
- Réfection du revêtement intérieur du réservoir de Limort sur la commune de Clussais-la-Pommeraiie : 95 000 € HT.
- Réhabilitation de la station de reprise de Brûlain : 50 000 € HT.
- Réhabilitation de la station de surpression de Villiers-en-Bois : 50 000 € HT.

Travaux de priorité 2 : 942 000 € HT en fonction des marges de financement restantes.

- Renouvellement du réseau sur la commune de Marigny (la Blotière) : 263 000 € HT.
- Problématique CVM sur la commune de Beauvoir-sur-Niort (Sèchebecq) : 152 000 € HT.
- Renouvellement du réseau sur la commune de Marcillé (Saint-Génard) : 212 000 € HT.
- Renouvellement du réseau sur la commune de Montalembert : 206 500 € HT.
- Renouvellement du réseau sur la commune de Sauzé-Vaussais (la Simonière) : 108 500 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical prend acte des orientations budgétaires du budget Distribution pour l'année 2022. Le rapport de présentation sera joint à la présente délibération.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022 DU BUDGET DISTRIBUTION DSP VÉOLIA (2021-96)

Parmi les points marquants, on peut relever :

Section de fonctionnement :

- Ajustement à la hausse du remboursement des charges de fonctionnement et de personnel du budget principal.
- Ajustement à la hausse des achats d'eau au service production.
- Les crédits ouverts au budget 2021 pour solder la clôture du service d'eau de la commune de Chef-Boutonne (intégration des biens, reprise des résultats) ne sont pas reconduits en 2022.

Section d'investissement :

- Renouvellement de 330 ml de réseau et de 30 branchements sur la commune de Chef-Boutonne (rue de la Justice ; réseau vétuste et aménagement de voirie) : 160 000 € HT.

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B
COMITÉ SYNDICAL DU 8 DÉCEMBRE 2021

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical prend acte des orientations budgétaires du budget Distribution DSP VÉOLIA pour l'année 2022. Le rapport de présentation sera joint à la présente délibération.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022 DU BUDGET DISTRIBUTION DSP SAUR (2021-97)

Ce budget sera clos fin 2022 compte tenu de la fin du contrat d'affermage en septembre 2022 et de la décision d'intégrer le service d'eau dans la régie. Parmi les points marquants, on peut relever :

Section de fonctionnement :

- Ajustement à la hausse du remboursement des charges de fonctionnement et de personnel du budget principal.
- Ajustement à la hausse des achats d'eau au service production.
- Les crédits ouverts au budget 2021 pour solder la dissolution du Syndicat de Loubigné (intégration des biens, reprise des résultats) ne sont pas reconduits en 2022.

Section d'investissement :

- Renouvellement de 1100 ml de réseau et de 53 branchements sur la commune de Loubillé (rue des Sablières et rue du Vieux Puits ; réseau vétuste et dysfonctionnement des vannes) : 171 000 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical prend acte des orientations budgétaires du budget Distribution DSP SAUR pour l'année 2022. Le rapport de présentation sera joint à la présente délibération.

AUTORISATION D'ENGAGEMENT D'UNE DÉPENSE D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET (2021-98) :

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »,

Monsieur Bernard BELAUD, Président, expose aux membres du Comité Syndical que notamment les consultations des entreprises pour les travaux de réhabilitation du réservoir de Limort et pour le marché à bons de commandes « compteurs abonnés » seront potentiellement lancées début 2022.

Les montants estimatifs de ces deux marchés sont respectivement de 95 000 € HT et 135 000 € HT. Ces montants sont bien inférieurs au quart des crédits ouverts au budget 2021 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur Bernard BELAUD, Président, demande aux membres du Comité Syndical d'autoriser le Bureau Syndical, comme le permet l'article L1612-1 du CGCT, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget 2021 et en particulier celles correspondant à ces opérations avant le vote du budget primitif distribution 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical autorise le Bureau Syndical à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget 2021 et en particulier celles correspondant à ces opérations avant le vote du budget primitif distribution 2022.

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B
COMITÉ SYNDICAL DU 8 DÉCEMBRE 2021

VOTE DES TARIFS 2022 – COMPÉTENCE DISTRIBUTION EAU POTABLE (2021-99) :

Monsieur Bernard BELAUD, Président, rappelle aux membres du Comité Syndical que dans le cadre du lissage mis en place en 2020 lors de la prise de compétence distribution sur la commune de Beauvoir-sur-Niort, il était prévu un lissage à la hausse des tarifs sur 7 ans pour qu'ils atteignent ceux du territoire Centre en 2027.

Il est proposé de poursuivre ce lissage sur la commune de Beauvoir-sur-Niort et de maintenir les tarifs sur le reste du territoire du Syndicat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical décide de fixer les tarifs pour l'année 2022 comme suit :

Territoires 4B	Communes	Tarifs 2022	
		Part fixe en € HT	Part variable en € HT/m ³
TERRITOIRE RÉGIE	Tarif non domestique pour l'ensemble des communes	380 €/an ou 190 €/semestre	1.12 €
TERRITOIRE RÉGIE	<ul style="list-style-type: none"> - Alloinay (Gournay-Loizé et Les Alleuds) - Asnières-en-Poitou - Aubigné - Brieuil-sur-Chizé - Brioux-sur-Boutonne - Brûlain - Caunay - Celles-sur-Belle (Montigné, Verrines et Saint-Médard) - Chérigné - Chizé - Clussais-la-Pommeraiie - Couture d'Argenson - Chef-Boutonne (Crézières, La Bataille et Tillou) - Ensigné - Fontenille-St-Martin-d'E. - Fontivillié (Chail et Sompt) - Fors - Juillé - Juscorps - La Chapelle-Pouilloux - Le Vert - Les Fosses - Limalonges - Lorigné - Luché-sur-Brioux - Lusseray - Mairé-Lévescault - Maisonnay - Marcillé (Pouffonds et Saint-Génard) - Marigny - Melle (Mazières-sur-Béronne, Paizay-le-Tort, et Saint-Martin-les-Melle) - Melleran - Montalembert - Montjean (16) - Paizay-le-Chapt - Périgné - Pers - Plaine d'Argenson (Belleville, Boisseroles, Prissé-la-Charrière et Saint-Etienne la C.) - Pliboux - Saint-Romans-des-Champs - Saint-Romans-Les-Melle - Sauzé-Vaussais - Secondigné-sur-Belle - Séligné - Valde-laume (Ardilleux, Hanc, Bouin, Pioussay) - Vernoux-sur-Boutonne - Villefollet - Villiers-en-Bois - Villiers-sur-Chizé 	85.50 €/an ou 42.75 €/semestre	1.59 €
TERRITOIRE RÉGIE	- Beauvoir-sur-Niort	72.30 €/an ou 36.15 €/semestre	1.38 €
COMMUNE DE CHEF-BOUTONNE	- Chef-Boutonne (territoire de l'ex-commune de Chef-Boutonne)	43.14 €/an ou 21.57 €/semestre	0.6825 €
TERRITOIRE LOUBIGNÉ (TARIFS DÉLIBÉRÉS LE 16/06/2021)	<ul style="list-style-type: none"> - Loubigné - Loubillé - Villemain 	66.93 €/an ou 34.465 €/semestre	0.7880 €

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B
COMITÉ SYNDICAL DU 8 DÉCEMBRE 2021

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU SERVICE DES EAUX (2021-100) :

Vu le règlement du service des eaux adopté par le Comité Syndical le 10 décembre 2012 et modifié par délibérations du 11 mars 2013, du 24 septembre 2013, du 31 octobre 2014, du 6 avril 2016, et du 16 juin 2021,

Monsieur Bernard BELAUD, Président, expose aux membres du Comité Syndical que plusieurs modifications du règlement du service des eaux sont nécessaires afin de résoudre certaines situations problématiques rencontrées par les agents.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical décide de modifier le Règlement du service des eaux comme suit :

Modification de l'article 1.2 « Les engagements du distributeur d'eau » : ajout d'une mention (texte souligné) :

« Une assistance technique au numéro de téléphone indiqué sur la facture, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, pour répondre aux urgences techniques concernant votre alimentation en eau avec un délai garanti d'intervention d'un technicien dans les 6 heures en cas d'urgence. Toutefois, en cas de demande d'intervention urgente non justifiée, des frais vous seront facturés selon la durée de l'intervention. »

Modification de l'article 3.3 « Le relevé de votre consommation d'eau » : nouveau paragraphe à la fin de l'article :

« Si vous vous êtes opposé à l'installation d'un module de radio-relève de votre consommation d'eau à l'occasion du renouvellement de votre compteur, des frais vous seront facturés pour le relevé manuel de votre compteur sur chaque facture de solde (une heure d'intervention d'un agent) »

Modification de l'article 5.4 « L'entretien et le renouvellement [du compteur] » : ajout d'un motif pour le remplacement du compteur aux frais de l'abonné et ajout d'un nouveau paragraphe à la fin de l'article :

« [Le compteur] est remplacé à vos frais, non compris d'éventuelles poursuites pour vol d'eau, dans le cas où [...] son module radio a été détérioré ou retiré. »

« Si l'accès à votre compteur n'est pas possible pour son renouvellement soit en raison de votre refus, soit en raison de l'encombrement ou de la non-conformité de son regard, vous vous exposez à la fermeture de votre branchement après mise en demeure adressée en recommandé avec accusé de réception restée sans effet au terme d'un délai d'un mois. »

Ces modifications nécessitent également l'ajout d'un article au bordereau des prix :

- Forfait remplacement du module-radio du compteur d'eau : 40 € HT.

QUESTIONS DIVERSES (2021-non visée) :

Monsieur Patrice HAMEL, délégué de la commune de Sauzé-Vaussais, souligne que le prix de l'abonnement pour les dessertes avec très peu de consommation (de l'ordre de quelques m³) pèse très lourd dans le prix du m³. Monsieur Alain LECOINTE, Vice-Président, rappelle que le Syndicat doit faire face à des charges fixes dans un contexte de baisse des consommations. Monsieur Bastien BONNAUD, Directeur, précise que le Syndicat ne facture pas de frais pour la fermeture d'un branchement. La remise en service est quant à elle facturée 27.50 € TTC.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

Le Président,

Bernard BELAUD

**SYNDICAT MIXTE
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
4 B
79170 PERIGNÉ**